DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502511-20251215-2025_157-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 10novembre 2025 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme Anne Laure DUVAL, M Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL-RENAULT, M Emmanuel PERAN, Mme Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints ;
M Jean-Paul BERJOT, M Claude GENDRON, M. Michel RAVAILLER, Mme Pascale VITRE, Mme Liliane DUPONT, M Eric LEMONNIER, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M Alain VASNIER, Mme Anne-Sophie BLOT, Mme Manuela PINEL, M Charles GUINEZ, Mme Sandrine METIER, Mme Carole HAMON, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-six,
EXCUSÉ : M Jean Robert PAGES donne pouvoir à M GUINEZ,
ABSENTS : Mme Virginie DUMONT
Mme Camille BOSSARD
M Pascal MAUDET-CARRION
Mme Valérie BROSSE
Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme MASSON

***

Délibération 2025-157 – Cadre de vie – Conventions de partenariat relative à la gestion technique, financière et de rétrocession des points d'apport volontaire collectifs

Afin d'améliorer le taux de recyclage et de maîtriser l'impact économique et environnemental de la collecte des déchets en milieu rural, le SMICTOM VALCOBREIZH a décidé de lancer un vaste programme de déploiement des points d'apport volontaire (PAV) sur l'ensemble de son territoire. L'implantation de PAV permettra aussi de limiter la présence des bacs en centre-bourg ou centre-ville.

La dotation exceptionnelle est financée par le SMICTOM VALCOBREIZH à 100% pour la livraison, les fournitures et la pose.
Un forfait de 4 000 € TTC par PAV est également prévu pour la préparation de l'installation et les finitions de pose (excavation, préparation du sol, drainage, rebouchage, revêtement) sur la base des factures, et dans la limite des frais engagés TTC.
L'ensemble des démarches et le reste du financement des travaux restent à la charge de la commune.
Les travaux d'adaptation de la voirie nécessaires à une exploitation sécurisée et opérationnelle de ces équipements sont à la charge de la commune

La commune de Saint-Aubin-d'Aubigné bénéficie de 3 Points d'Apport Volontaires (PAV) dans le cadre de cette dotation exceptionnelle aux communes.
Dans le cadre des travaux de la commission Cadre de vie-Urbanisme, il a été identifié 4 zones géographiques pour l'installation des PAV. La sélection définitive sera échangée avec les services du SMICTOM ValcoBreizh.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502511-20251215-2025_157-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ (Mme Hamon ne prenant pas part au vote), décide de :
. **SOLLICITER** l'installation de 3 Points d'Apport Volontaires par le SMICTOM ValcoBreizh dans le cadre de la subvention exceptionnelle aux communes,
. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions constituantes de la demande de subventions et d'installation des points et de financement des apports volontaires présentes en annexe à la délibération.

Le Secrétaire de séance
Mme Josette MASSON

Le Maire
M Jacques RICHARD